

PROGRAMME DE FORMATION POUR CACES CATEGORIE 1,3 & 5 SELON R.489 DE LA CNAMTS

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires afin que les participants puissent conduire en sécurité les chariots élévateurs.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Encadrants

- Le responsable de l'organisme de formation **JLV Formation**, Mr VARNEROT Jean-louis.
- Un formateur prestataire habilité par l'organisme de formation **JLV Formation**.

Pré requis

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- Posséder une aptitude médicale (sous la responsabilité de l'employeur).

Public concerné

- Toutes personnes appelées à utiliser les chariots élévateurs de catégorie 1,3&5 de façon permanente ou occasionnelle.

Organisation

- Formation théorique la 1^{ère} journée
 - Formation pratique la 2^{ème} journée
 - Formation pratique la 3^{ème} journée
 - Tests théorique et pratique la 4^{ème} journée
 - Tests pratique la 5^{ème} journée
 - Tests pratique la 6^{ème} journée
-
- Un face à face pédagogique de 15 mn par journée de formation avec les stagiaires.

Durée

- 6 jours (42 heures).

3. PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{ère} journée

Formation théorique : Première demi- journée (3,5 heures)

- La formation théorique est commune aux 9 catégories de la recommandation R.489 de la CNAMTS.
- Thèmes abordés :
 - ❖ Réglementation applicable aux chariots automoteurs à conducteurs portés,
 - ❖ Les 9 catégories de chariots à conducteurs portés,
 - ❖ Rôles des différents organismes (IT, INRS, CARSAT, OPPBTP, ...),
 - ❖ Rôles et responsabilités du conducteur (cariste),
 - ❖ Droit d'alerte et droit de retrait,
 - ❖ Les différents organes, leur technologie et leur fonction (groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...),
 - ❖ Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité (coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...),
 - ❖ Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
 - ❖ Principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur,
 - ❖ Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé,
 - ❖ Lecture de la plaque de charge,

Deuxième demi- journée (3,5 heures)

- ❖ Conditions de stabilité frontale du chariot,
- ❖ Dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction,
- ❖ Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes,
- ❖ Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise,
- ❖ Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot,
- ❖ Produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention,
- ❖ Vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

2^{ème} journée

Formation pratique

Première demi- journée (3,5 heures)

- Thèmes abordés :
 - ❖ Les équipements de protection individuelle,
 - ❖ Respect des règles de sécurité,
 - ❖ Les impératifs du conducteur,
 - ❖ Contrôle des documents nécessaires (VGP, carnet d'entretien, ...),
 - ❖ Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
 - ❖ Vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste,
 - ❖ Circuler avec un chariot (à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité),
 - ❖ Circuler et s'arrêter sur un plan incliné (selon la catégorie)

- ❖ Effectuer un chargement et déchargement d'un camion par l'arrière (selon la catégorie)
- ❖ Prendre et déposer une charge au sol (selon la catégorie)

Deuxième demi-journée (3,5 heures)

- ❖ Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile (selon la catégorie)
- ❖ Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier (4m pour le cat 3 et 6m pour le cat 5)
- ❖ Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque (pour la catégorie 3)
- ❖ Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse (pour la catégorie 3)
- ❖ Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- ❖ Effectuer les opérations de maintenance de son ressort,
- ❖ Vérifications et les opérations nécessaires en fin de poste,
- ❖ Rendre compte en cas d'anomalie.

3^{ème} journée

Formation pratique

Première demi-journée (3,5 heures)

- Thèmes abordés :
 - ❖ Les équipements de protection individuelle,
 - ❖ Respect des règles de sécurité,
 - ❖ Les impératifs du conducteur,
 - ❖ Contrôle des documents nécessaires (VGP, carnet d'entretien, ...),
 - ❖ Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
 - ❖ Vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste,
 - ❖ Circuler avec un chariot (à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité),
 - ❖ Circuler et s'arrêter sur un plan incliné (selon la catégorie)
 - ❖ Effectuer un chargement et déchargement d'un camion par l'arrière (selon la catégorie)

Deuxième demi-journée (3,5 heures)

- ❖ Prendre et déposer une charge au sol (selon la catégorie)
- ❖ Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile (selon la catégorie)
- ❖ Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier (4m pour le cat 3 et 6m pour le cat 5)
- ❖ Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque (pour la catégorie 3)
- ❖ Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse (pour la catégorie 3)
- ❖ Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,

- ❖ Effectuer les opérations de maintenance de son ressort,
- ❖ Vérifications et les opérations nécessaires en fin de poste,
Rendre compte en cas d'anomalie.

4^{ème} journée

EVALUATION CACES (7 heures)

Test théorique (2 heures)

- Le candidat se présente à l'évaluation théorique muni de :
 - ❖ La carte d'identité ou du permis de conduire,

Test pratique (5 heures)

- Le candidat se présente à l'évaluation pratique muni de :
 - ❖ La carte d'identité ou du permis de conduire,
 - ❖ Des EPI (chaussures de sécurité, gants et baudrier).

- Le test théorique et le test pratique sont des épreuves indépendantes,
- Le candidat doit obtenir un minimum de 70/100 à l'épreuve théorique et un minimum de 70/100 à l'épreuve pratique,
- En cas d'échec à l'une des deux épreuves, le candidat garde le bénéfice de la partie obtenue durant 1 an afin de pouvoir repasser la partie manquante.
- De même, le test théorique étant commun à toutes les catégories selon R.489, le candidat peut obtenir d'autres CACES selon R.489 en se présentant uniquement aux épreuves pratiques dans un délai de 1 an après la date de passage des premiers tests.

5^{ème} journée

EVALUATION CACES (7 heures)

Test pratique (7 heures)

- Le candidat se présente à l'évaluation pratique muni de :
 - ❖ La carte d'identité ou du permis de conduire,
 - ❖ Des EPI (chaussures de sécurité, gants et baudrier).

- Le test théorique et le test pratique sont des épreuves indépendantes,
- Le candidat doit obtenir un minimum de 70/100 à l'épreuve théorique et un minimum de 70/100 à l'épreuve pratique,
- En cas d'échec à l'une des deux épreuves, le candidat garde le bénéfice de la partie obtenue durant 1 an afin de pouvoir repasser la partie manquante.

- De même, le test théorique étant commun à toutes les catégories selon R.489, le candidat peut obtenir d'autres CACES selon R.489 en se présentant uniquement aux épreuves pratiques dans un délai de 1 an après la date de passage des premiers tests.

6^{ème} journée

EVALUATION CACES (7 heures)

Test pratique (7 heures)

- Le candidat se présente à l'évaluation pratique muni de :
 - ❖ La carte d'identité ou du permis de conduire,
 - ❖ Des EPI (chaussures de sécurité, gants et baudrier).
- Le test théorique et le test pratique sont des épreuves indépendantes,
- Le candidat doit obtenir un minimum de 70/100 à l'épreuve théorique et un minimum de 70/100 à l'épreuve pratique,
- En cas d'échec à l'une des deux épreuves, le candidat garde le bénéfice de la partie obtenue durant 1 an afin de pouvoir repasser la partie manquante.
- De même, le test théorique étant commun à toutes les catégories selon R.489, le candidat peut obtenir d'autres CACES selon R.489 en se présentant uniquement aux épreuves pratiques dans un délai de 1 an après la date de passage des premiers tests.

4. MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

Pour la formation théorique :

- Une salle de cours avec table et chaises,
- Un vidéo projecteur et un écran,
- Cours sous forme de vidéo projection,
- Des WC.

Pour la formation pratique :

- Un chariot élévateur à conducteur portée (préparateur de commande) levée inférieure à 1m
- Un chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kilogrammes et levée supérieur à 4 mètres
- Un chariot élévateur avec mât rétractable
- Un camion ou une remorque à chargement latéral,
- Un camion ou une remorque à chargement arrière,
- Un plan incliné à 8% sur 10 mètre de longueur
- Un palettier d'une hauteur de gerbage de 4 mètres minimum (catégorie 3)
- Un palettier d'une hauteur de gerbage de 6 mètre minimum (catégorie 5)
- Des charges palettisées, une charge longue ou volumineuse, plusieurs charges gerbables en piles (selon la catégorie)

- Des WC.

Pour le test théorique :

- Identiques à ceux mis en œuvre lors de la formation théorique.

Pour le test pratique :

- Identiques à ceux mis en œuvre lors de la formation pratique.

5. VALIDATION

Validation de la formation :

- Après avis favorable, délivrance d'un CACES (Certificat d'Aptitude à Conduite En Sécurité).